

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 mai 2011

Service instructeur

Service du Développement économique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° CP-2011-5-2-12

Service consulté

SOUTIEN AUX ACTIONS ET ANIMATIONS TOURISTIQUES

Résumé : Il est proposé d'accorder une subvention de 36 400 € en faveur de l'association Journées d'Octobre à MULHOUSE pour l'organisation de la manifestation Folie'Flore 2011.

La manifestation Folie'Flore a été lancée en 2001 dans le cadre des Journées d'Octobre qui ont lieu chaque année à MULHOUSE. Le Département soutient cette manifestation depuis sa création.

L'édition 2010 a été marquée par des événements particuliers pour fêter le 10^{ème} anniversaire de Folie'Flore, ainsi que le 50^{ème} anniversaire des Journées d'Octobre. Une exposition a notamment rassemblé les 30 plus beaux bonsaïs d'Europe. La fréquentation a enregistré à cette occasion une progression de 5 %, passant pour la 1^{ère} fois le cap des 130 000 visiteurs. L'aide attribuée par le Département, au titre de 2010, s'élevait à 36 400 €, pour un budget total de 602 110 €.

L'édition 2011 aura pour thème les fleurs coupées ; seront notamment développés dans ce cadre :

- des créations par des entreprises du Groupement des Paysagistes ;
- l'aménagement d'un jardin par un groupement de fleuristes haut-rhinois ;
- la réalisation d'un jardin par les Meilleurs Ouvriers de France (MOF) qui feront également des démonstrations ;
- des animations autour d'animaux vivants mais également en topiaires, sculptés, etc...
Cet espace sera particulièrement ludique pour la famille et proposera notamment des scénettes interactives pour les enfants ;
- des bassins d'eau pour présenter un spectacle dans une ambiance aquatique.

D'autres projets sont en cours de préparation :

- un événement pour marquer la « Sainte Fleur », le 5 octobre ;
- le déroulement de la finale du concours du Meilleur Apprenti de France (MAF) en fleuristerie avec exposition des œuvres ;
- l'organisation du concours de la coupe interdépartementale Interflora avec un regroupement sur une journée des différents départements de l'Est.

L'espace traditionnel des jardins des communes dans lequel chaque partenaire pourra mettre à l'honneur son savoir-faire est reconduit.

Le budget prévisionnel 2011 pour l'organisation de la manifestation est de 617 000 €. L'association Journées d'Octobre sollicite une aide de 40 000 €. Le soutien du Département pourrait s'élever à hauteur de 36 400 €, à l'instar de l'année précédente. Une demande de subvention à hauteur de 50 000 € a également été déposée auprès de la Région Alsace.

Par ailleurs, le Département sera présent dans le cadre de la manifestation par le biais d'un stand, comme en 2010.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de donner votre accord sur l'attribution d'une subvention de 36 400 € à l'association Journées d'Octobre de MULHOUSE pour l'organisation de Folie'Flore 2011 ;
- d'approuver la convention avec l'Association Journées d'Octobre de MULHOUSE pour la subvention susmentionnée et de m'autoriser à la signer ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
au titre de l'année 2011
En faveur de l'association « Journées d'Octobre »
pour l'organisation des « Folie'Flore 2011 »

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321,

Vu le Règlement Financier du Département du Haut Rhin,

Vu la demande de subvention en date du 4 janvier 2011,

Entre,

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme), sis 100 avenue d'Alsace - BP 20351 - 68006 Colmar Cedex, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération de la Commission Permanente en date du 13 mai 2011,

ci-après désigné "Le Département"

d'une part,

Et

L'Association « Journées d'Octobre », sis 120 rue Lefebvre - 68100 Mulhouse, représentée par Monsieur Jean ROTTNER, Président,

ci-après désignée l'Association « Journées d'Octobre »,

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

L'Association a pour objet la conception, la réalisation, l'installation et l'organisation de manifestations de toutes natures et en tous lieux, dont les « Journées d'Octobre » et « Folie Flore », en vue de favoriser le développement économique, social, touristique et culturel local.

ARTICLE 1 : Objet

L'association organise la 51^{ème} édition des Journées d'Octobre du 6 au 16 octobre 2011.
Cette manifestation accueille chaque année de nombreux visiteurs, pour admirer notamment le spectacle floral "Folie Flore".

I - OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE

ARTICLE 2 : Subvention de fonctionnement

Pour l'année 2011, le Département du Haut Rhin alloue une subvention de 36 400 € à l'Association « Journées d'Octobre » pour l'organisation des « Folie Flore ».

ARTICLE 3 : Modalités de versement

Conformément au règlement financier du Département, la subvention sera versée comme suit :

- 50 % de la subvention, soit 18 200 €, seront versés au vu du budget prévisionnel précis de l'opération financée établi et signé par le représentant légal de l'organisme ;
- le solde, soit 18 200 €, sera versé au vu d'un décompte établi et signé par le représentant légal de l'organisme, ainsi qu'au vu d'un bilan global de la manifestation.

Le versement sera effectué par prélèvement sur le programme F741, chapitre 65, fonction 94, nature 6574 du budget départemental, et virés au compte n° 10278 03000 00013418945 81, Crédit Mutuel Mulhouse Europe, 37 avenue Kennedy, BP 2349, 68069 MULHOUSE CEDEX 2.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental.

II - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION « JOURNEES D'OCTOBRE »

ARTICLE 4 : Reddition des comptes, présentation des documents financiers

L'Association « Journées d'Octobre » s'engage à :

- a) Communiquer au Département, au plus tard le 30 juin de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, ses bilans et comptes de résultats détaillés du dernier exercice,
- b) Tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics,
- c) Aviser le Département de toute modification concernant ses statuts, sa présidence, ses coordonnées (postales, bancaires,...),

d) Mentionner par tous les moyens appropriés le soutien du Département.

Les modalités de versement et de contrôle de la subvention se feront conformément au règlement financier du Département et le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi, le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide).

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

III - CLAUSES GENERALES

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement de la subvention au titre de l'exercice 2011. La durée de validité de l'aide est de un an sur l'exercice 2011, soit jusqu'au 31/12/2011.

ARTICLE 6 : Résiliation de la convention

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non respect par l'Association « Journées d'Octobre » de l'une des clauses exposées ci-dessus dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Association « Journées d'Octobre » n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire ou d'impossibilité pour l'Association d'achever sa mission.

ARTICLE 7 : Caducité de la convention

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution de l'Association « Journées d'Octobre ».

ARTICLE 8 : Remboursement de la subvention

Dans les cas visés aux articles 6 et 7, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander le remboursement des acomptes déjà versés.

ARTICLE 9 : Compétence juridictionnelle

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du Département du Haut Rhin.

Fait en deux exemplaires

A Colmar, le

Le Président de l'association
« Journées d'Octobre »

Jean ROTTNER

Le Président du Conseil Général

Service du Développement Economique, Universitaire et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 13 MAI 2011

**Organismes de tourisme à vocation générale
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
ACT00014	ASSOCIATION JOURNEES D'OCTOBRE MULHOUSE Organisation de la manifestation Folie'Flore 2011 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 50 000,00 €	36 400,00
Total		36 400,00



Budget Prévisionnel Folie'Flore 2011
(Janvier 2011)

CHARGES	
	Prévi 2011
Location mat. équipement	40 000,00
Communication	100 000,00
Mont/Démont/Aménagmt	80 000,00
Aménagement Service espace vert	175 000,00
Surveillance	20 000,00
Ent/Rép/maintenance	2 000,00
Nettoyage	6 000,00
Assurances	2 000,00
Administration	5 000,00
Charges personnel Folie Flore (Hors personnel SAEML permanent)	5 000,00
Total des Charges	435 000,00
Location espace Parc Expo	65 300,00
Mandat d'organisation	116 700,00
Total général des Charges	617 000,00

PRODUITS	
	Prévi 2011
Total Billetterie	195 000,00
Région Alsace	50 000,00
Conseil Général du Haut Rhin	40 000,00
Subventions FF	90 000,00
Euroairport	12 000,00
Banque Pop. d'Alsace	10 000,00
Village Folie'Flore	35 000,00
Autres sponsors	20 000,00
Budget SEVE- Ville de Mulhouse	175 000,00
Total Partenariats FF	252 000,00
Fonds propres des JO	80 000,00
Total des produits	617 000,00